



Lausanne, le 8 novembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Etat s'entête et poursuit sa discrimination des nettoyeuses du secteur public Procès en discrimination contre l'Etat de Vaud mardi 10 novembre, palais de justice de Montbenon, 17h.45

Pour rappel, avec DECFO-SYSREM, l'Etat de Vaud a persisté dans son refus de donner aux nettoyeuses (toutes femmes et presque toutes immigrées) une classification salariale égale aux autres salarié-e-s de l'Etat et les prive ainsi de toute annuité. Ces femmes sont aujourd'hui condamnées à « plafonner » au salaire minimum tout au long de leur vie professionnelle.

Elles ne sont pas considérées par l'employeur cantonal comme accomplissant une prestation de service public (maintenir nos écoles propres !).

L'Etat de Vaud sera-t-il reconnu coupable de discrimination envers les femmes qu'il emploie pour le nettoyage et qu'il refuse obstinément d'intégrer à la grille des salaires de l'Etat ?

Ces femmes, majoritairement immigrées, verront-elles enfin reconnu leur droit d'être des salariées de l'Etat de Vaud comme les autres ou devront-elles continuer à être une catégorie de personnel totalement à part ?

Ajoutons, pour la bonne bouche, que nous savons que l'Etat de Vaud est en train de privatiser l'activité du nettoyage, Cette opération ne génère aucune économie pour la caisse publique mais condamne les nettoyeuses « sous-traitées » du secteur privé à des salaires de 16.- à 17.- de l'heure. Pour mémoire, c'était ce que les nettoyeuses du secteur public gagnaient avant 2005, quand nous avons ouvert et gagné un premier procès. A l'issue de celui-ci, l'Etat avait été obligé de leur appliquer le salaire minimum du secteur public, salaire minimum qu'il leur avait refusé jusque là.

Mis sous pression, le Conseil d'Etat tente depuis quelques semaines de négocier une solution très au rabais qui continue de les discriminer sur le plan salarial et sur celui de la reconnaissance de leur travail : augmentation annuelle de CHF 526.- avec la projet du Conseil d'Etat contre CHF 1'052.- si le tribunal nous donne raison. Salaire maximum de CHF 53'082.- pour le projet du Conseil d'Etat contre CHF 62'662.- avec le respect de la grille de salaire que nous demandons.

Secrétariat fédéral de SUD